

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2419

présenté par
M. Martin

ARTICLE 31

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« ces situations »

les mots :

« cette situation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.